

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER ALPES-MARITIMES - 06310

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 30 JUIN 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt et le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu-sur-Mer s'est réuni en session ordinaire, compte-tenu de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, au gymnase municipal « Pascal Manini », sous la présidence de Roger ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

<u>PROCURATIONS</u>: Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE à M. Gérald MARIN.

QUORUM: 14 PRESENTS: 25 VOTANTS: 27

Secrétaire: M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 23 juin 2020

0 (

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- BONNE Marguerite
- MOERMAN née BERTOLA Andrée
- PALLARES Albert

Il rappelle ensuite le mariage célébré de :

- Gwénaël PILARD ET Estelle GIRAUD

0 (

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 juin 2020.

Monsieur MARIN demande la parole :

« Sur le procès-verbal, en page 3, quand j'interviens, il est marqué que j'ai dit que la somme « du Petit Chose » était d'environ 400 €, je n'ai jamais dit que c'était environ 400 €, alors que j'ai dit exactement la vraie somme, c'est-à-dire 447 770 € H.T. Vous pouvez rectifier ».

Monsieur le Maire lui rétorque « vous avez bien compris à la lecture qu'il s'agit d'une erreur et s'il a été marqué 400 €, au lieu de la vraie somme comme vous le dites, il s'agit d'une erreur matérielle au niveau de la rédaction et que l'on va bien entendu rectifier ».

Monsieur MARIN remercie Monsieur le Maire et indique que sur la page 8, il voudrait savoir à quel moment sur le site de la commune sera insérée la synthèse annexée du budget primitif comme il est indiqué à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, ce qu'il n'a pas trouvé»

Monsieur le Maire lui indique « qu'il y a dans sa question la réponse et que tout sera mis en place en temps voulu ».

Monsieur MARIN reprend la parole : « Monsieur le Maire, à la page 27, vous avez apporté des précisions sur les véhicules et sur les horodateurs, mais c'est suite à ma demande que vous avez répondu sur ces deux points, mais je constate que je ne suis pas cité ».

Monsieur le Maire lui répond « que s'il n'est pas cité, on va le marquer, vous rentrerez ainsi dans l'histoire ».

Monsieur MARIN indique : « d'autant que vous avez parlé de véhicules électriques mais cela n'est pas précisé ».

Monsieur le Maire lui rappelle la difficulté à établir avec une précision absolue un procès-verbal de séance établi par le secrétaire de séance de la présente Assemblée et que c'est naturel que parfois des erreurs ou des omissions s'immiscent, qui ne sont en rien volontaires, lors de la rédaction du document. En revanche, Monsieur le Maire se demande même, au vu de la quantité des échanges qu'il y a désormais dans ce conseil, s'il ne serait pas pertinent de faire appel à une sténotypiste.

Monsieur MARIN remercie Monsieur le Maire et l'informe qu'il a de nouveau une remarque. « A la page 46, il ne pense pas avoir dit que le montant de l'investissement soit de 380 000 € qui serait amorti en sept ans. Il y a une inversion dans cette phrase où l'investissement est de 447 600 € qui ne serait pas amorti en sept annuités pour un loyer de 55 000 €, ce qui a été inversé. Je souhaite qu'il soit marqué que le montant de l'investissement soit le montant exact que l'on a dit depuis le début, soit la somme de 447 600 €».

Monsieur le Maire lui rétorque « vous allez me faire regretter de ne pas avoir mentionné tout ce que je dis lorsque je réponds, pas à vous particulièrement, mais à vos autres collègues qui siègent à vos côtés. C'est vrai que je dois être bon. C'est vrai que l'on a omis de marquer dans un procès-verbal que si je n'avais pas fait preuve d'une grande mansuétude, vous n'auriez aujourd'hui aucun élu qui siègerait au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. J'ai laissé croire que vous aviez tout compris ce soir alors que ce n'était pas le cas. Permettez-moi de vous dire que je trouve déplacé ce genre de remarques mais que je les prends en considération. On va s'efforcer d'être au plus près des échanges que nous avons, en tout cas tant qu'il n'y aura pas de sténotypiste ou d'enregistrement ».

Monsieur MARIN termine son intervention en indiquant qu'à la page 52, il n'y a pas le résultat du vote de l'affaire n°13 portant sur le festival de musique Beaulieu Classic Festival 2020.

Monsieur le Maire prend acte de l'ensemble des observations formulées par Monsieur MARIN qui seront apportées au procès-verbal de la séance du 16 juin 2020 et il passe ensuite au vote de ce dernier qui est approuvé à l'unanimité.

I – DECISIONS MUNICIPALES: COMPTE-RENDU

Rapporteur: Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée prend acte du compte-rendu

II - BUDGET COMMUNAL:

a) <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET</u> <u>PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019</u>

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Après que Monsieur le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par 22 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

II – <u>BUDGET COMMUNAL</u>:

b) <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL DE LA TRESORERIE DE VILLEFRANCHE SUR MER</u>

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN) prend acte du compte gestion 2019.

II - BUDGET COMMUNAL:

c) <u>AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019</u>

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN):

- AFFECTE les résultats au budget principal de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Compte 002 - Excédent de fonctionnement pour 1 408 508,96 €

Compte 001 - Excédent de d'investissement pour 896 816,56 €

II - BUDGET COMMUNAL:

d) <u>OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE :</u> <u>BILAN DE L'ANNEE 2019</u>

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN), approuve le bilan présenté.

II - BUDGET COMMUNAL:

e) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2020

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE DE MAINTENIR les taux de l'année précédente comme suit : Taxe Foncière Bâtie 2020 : 11,90 % Taxe Foncière non Bâtie de 5,49 %.

II – <u>BUDGET COMMUNAL</u>:

f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN):

- ARRETE ET VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 827 778,96 €	8 827 778,96 €
INVESTISSEMENT	2 379 727,56 €	2 379 727,56 €
TOTAL	11 207 506,52 €	11 207 506,52 €

- ADOPTE le budget primitif principal de l'exercice 2020

II - BUDGET COMMUNAL

g) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Rapporteur: Monsieur Grégory PETITJEAN, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN), adopte la proposition de son rapporteur.

Il est noté que les élus suivants n'ont pas pris part au vote pour les associations dont ils sont membres et assurent des fonctions au sein d'un Conseil d'administration et/ou d'un bureau

- M. Roger ROUX:
- M. Grégory PETITJEAN
- M. Guy PUJALTE
- M. Michel CECCONI
- M. André RIOLI
- Mme Evelyne BOICHOT
- M. Jean-Elie PUCCI
- Mme Carolle LEBRUN
- Mme Charlotte MARC
- M. Didier ALEXANDRE

III – BUDGET COMMERCIAL :

a) <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE</u> « <u>COMMERCIAL</u> » DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Après que Monsieur le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par 22 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

III – BUDGET COMMERCIAL :

b) <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL DE LA TRESORERIE DE VILLEFRANCHE SUR MER</u>

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN), prend acte du compte gestion 2019.

III - BUDGET COMMERCIAL:

c) <u>AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE</u> « <u>COMMERCIAL</u> » <u>DE L'EXERCICE 2019</u>

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN):

- AFFECTE les résultats au budget annexe « commercial » de l'exercice 2020 de la façon suivante :
 - o Compte 002 Excédent de fonctionnement soit 70 243,09 €
 - o Compte 001 Excédent d'investissement soit 336 754,98 €

III – <u>BUDGET COMMERCIAL</u> :

<u>d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « COMMERCIAL » DE</u> L'EXERCICE 2020

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN):

- ARRETE ET VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	249 157,09 €	249 157,09 €
INVESTISSEMENT	691 628,98 €	691 628,98 €
TOTAL	940 786,07 €	940 786,07 €

- ADOPTE le budget primitif annexe « commercial » de l'exercice 2020.

IV – BUDGET CINEMA :

a) <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE</u> « CINEMA » DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Après que Monsieur le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par 22 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

IV – BUDGET CINEMA:

b) <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CINEMA » DE L'EXERCICE 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL DE LA TRESORERIE DE VILLEFRANCHE SUR MER</u>

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN), prend acte du compte gestion 2019.

IV - BUDGET CINEMA:

c) <u>AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE « CINEMA » DE L'EXERCICE 2019</u>

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN):

- affecte les résultats au budget annexe « cinéma » de l'exercice 2020 de la façon suivante :
- Compte 002 Excédent de fonctionnement la somme de 86 941,51 €
- Compte 001 Excédent d'investissement la somme de 96 830,90 €

IV-BUDGET CINEMA:

d) <u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « CINEMA » DE L'EXERCICE</u> 2020

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ARRETE ET VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	119 991,51 €	119 991,51 €
INVESTISSEMENT	120 880,90 €	120 880,90 €
TOTAL	240 872,41 €	240 872,41 €

⁻ ADOPTE le budget primitif annexe « cinéma » de l'exercice 2020.

V – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BEAULIEU SUR MER – SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BEAULIEU - RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2018-2019

Rapporteur: Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité du Casino pour la saison 2018/2019 qui lui est présenté.

VI - <u>COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - CONSTITUTION ET PROPOSITION DES MEMBRES</u>

Rapporteur: Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

<u>VII – COLLEGE « JEAN COCTEAU» DE BEAULIEU-SUR-MER - CONVENTION D'UTILISATION DU PARKING EXTERIEUR</u>

Rapporteur: Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

<u>VIII – PARKING DU COLLEGE « JEAN COCTEAU » DE BEAULIEU-SUR-MER :</u> <u>MISE A DISPOSITION A UN TIERS : APPROBATION DU TARIF</u>

Rapporteur: Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité.

IX – DEPENALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT – FORFAIT POST-STATIONNEMENT – RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE – RAPPORT ANNUEL 2019

Rapporteur: Monsieur Guy PUJALTÉ, Conseiller Municipal Délégué

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.